

## **Bilan de la campagne de prévention aux TMS : une campagne impactante et riche d'enseignements**

Du 3 avril au 1<sup>er</sup> juillet 2023, l'OPPBTP a mené une vaste campagne de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) auprès des entreprises du BTP, en partenariat avec les Services de Prévention et de Santé au Travail BTP et Interentreprises, l'Assurance Maladie Risques Professionnels et la Direction Générale du Travail. L'Organisme tire un bilan positif de cette campagne, qui a été accueillie avec intérêt par les entreprises. Plus de la moitié des 2005 répondants à l'étude réalisée au terme de la campagne<sup>1</sup> se souviennent d'un élément de la campagne et parmi eux, 48% ont entrepris une action. En outre, plus de 90% des 630 entreprises ayant bénéficié d'un diagnostic TMS l'ont jugé utile. L'étude réalisée au terme de la campagne fait également apparaître que les TMS représentent une préoccupation majeure pour une majorité des chefs d'entreprises, mais que la perception de leur impact sur l'entreprise varie selon la taille ou l'activité de celle-ci. La campagne a donné envie d'agir en prévention, et des bonnes pratiques ont été mises en lumière sur les trois phases clés du chantier que sont la livraison, l'approvisionnement au poste de travail et la réalisation des travaux. La mise en œuvre prochaine du FIPU (Fonds d'Investissement pour la prévention de l'usure professionnelle) permettra de rebondir dès 2024 sur cette campagne qui a démontré l'intérêt des entreprises du BTP pour cet enjeu majeur de santé au travail.

### **Donner aux entreprises l'envie et les moyens d'agir**

Les TMS sont particulièrement fréquents dans tous les métiers du secteur du BTP et demeurent à ce jour la première cause de maladies professionnelles du secteur (87% - *source Cnam*). En effet, les gestes répétés, les efforts soutenus et les postures contraintes priment parmi les principales causes. L'organisation du travail, les facteurs psychosociaux et individuels favorisent également leur apparition, avec des enjeux sociaux (santé au travail, emploi des seniors, désinsertion...), humains (usure professionnelle...), économiques (coûts directs et indirects, perte de savoir-faire, difficulté de recrutement) et juridiques.

Afin de mobiliser les acteurs du BTP autour du risque TMS, l'OPPBTP a lancé une grande campagne de prévention, d'information et de communication auprès des entreprises du secteur. L'objectif était à la fois de faire prendre conscience des bénéfices et de l'intérêt à lutter contre les TMS, de donner de la visibilité aux solutions pratiques et aux méthodes pour les intégrer dans les standards de production, et d'accompagner les entreprises afin d'améliorer leur performance en prévention.

### **Une campagne visible et impactante pour les entreprises**

Au terme de la campagne, l'OPPBTP a réalisé une étude afin de mesurer son impact concret sur les entreprises du secteur.

---

<sup>1</sup> Etude réalisée par Viavoice pour l'OPPBTP, du 11 au 28 juillet 2023, auprès de 2 005 entreprises du BTP, de toutes tailles et secteurs d'activité. 1 347 interviews ont été réalisées en ligne et 658 ont été effectuées par téléphone.

- ✓ **Particulièrement visible, la campagne est parvenue à toucher une large part des 250 000 entreprises ciblées.** Le



site dédié memepasmalbtp.fr enregistre notamment 500 000 visiteurs. Les apprentis des établissements de formation initiale ont également été largement touchés grâce à un Kit de sensibilisation sur les TMS, téléchargé plus de 1 000 fois par les enseignants.

- ✓ **Plus d'un répondant à l'étude sur deux se souvient d'un élément de la campagne TMS.** Les messages les plus mémorisés concernent les bonnes pratiques et la sensibilisation au risque. Les affiches et le slogan « Même pas mal » ont particulièrement marqué les esprits.

- ✓ **Parmi les répondants se souvenant d'un élément de la campagne, 48% ont entrepris une action :** 36% ont affiché des éléments de la campagne dans les locaux, 11% ont organisé des réunions d'information en interne, 31% déclarent qu'ils en ont discuté autour d'eux, au sein de leur entreprise.

- ✓ **Elle a conduit les entreprises à s'intéresser plus amplement au sujet, en suscitant beaucoup d'échanges dans les équipes.** Parmi les répondants se souvenant d'un



élément de la campagne, une entreprise sur quatre déclare se sentir plus concernée par le sujet des TMS. Elles affirment que la campagne va surtout les aider à évaluer et prévenir les risques, former et sensibiliser les salariés, améliorer les processus de travail pour réduire le risque de TMS et revoir les critères de choix pour l'achat d'outillage et de matériel. Les diagnostics menés dans les entreprises par les équipes de l'OPPBTP ont également été jugés utiles et complets.

### Une préoccupation réelle, qui varie selon le profil de l'entreprise

La campagne a été l'occasion de réaliser plus de 600 diagnostics terrain auprès des entreprises du BTP, selon un ciblage et un panel constitués de différents métiers et typologies d'entreprises. Les données recueillies indiquent que les TMS sont très présents dans les entreprises, puisque 73% des salariés signalent des douleurs au dos, et 41% au niveau des épaules.

La moitié des professionnels du BTP estime que les TMS ont un impact important dans leur entreprise, cependant cette perception varie fortement selon l'activité ou la taille de l'entreprise (de 38% pour les entreprises de moins de 10 salariés à 84% pour celles de plus de 250 salariés). Ces écarts soulignent la nécessité de mettre en place des actions adaptées à la réalité terrain de chaque entreprise. Malgré l'existence d'une réelle préoccupation concernant ce risque, seulement la moitié des répondants à l'étude ayant reconnu un élément de la campagne est engagée dans une démarche de sensibilisation et 10% dans une démarche de formation.

### Une attention particulière à porter sur trois phases clés du chantier

Les diagnostics ont permis d'obtenir une vision plus claire de la prise en compte des TMS au cours de trois phases clés du chantier :

- ✓ **Lors de la livraison du chantier, les actions entreprises sont encourageantes.** L'amélioration du matériel (71%), l'utilisation de véhicules adaptés (84%), et le recours à des systèmes de stockage efficaces (82%) démontrent une volonté d'optimiser la manutention.

Cependant, en fonction de la taille de l'entreprise, des différences persistent : par exemple les grandes entreprises de plus de 250 salariés prévoient plus systématiquement la livraison directe sur chantier.

- ✓ **La préoccupation pour les TMS se prolonge à la phase d'approvisionnement au poste de travail.** Les efforts pour prévoir une organisation efficace (plus de 8 sur 10) et la gestion mécanique des tâches illustrent une prise de conscience. Toutefois, certains secteurs d'activités, notamment le second œuvre, estiment effectuer plus de 80% de leurs manutentions à la main.
- ✓ **L'étape cruciale de la réalisation des tâches au poste de travail est abordée avec sérieux.** En effet, les répondants intègrent des critères tels que la recherche de minimisation des efforts physiques (96%) lors du renouvellement du parc matériel et dans l'achat d'outillage. Plusieurs pratiques positives sont mises en lumière, telles que l'adaptation de l'organisation du travail (90%), la mise en place de temps de récupération à la suite des tâches pénibles ou l'ajustement des horaires en fonction des saisons.
- ✓ Enfin, si des actions significatives ont été entreprises, des disparités persistent selon la taille ou le secteur d'activité des entreprises.

### Des pistes d'actions à explorer

Au vu de ce constat, l'OPPBTP a d'ores-et-déjà réfléchi à de premières pistes d'actions pour aider les entreprises à mieux prendre en compte les TMS et s'en prémunir :

- ✓ Mener des actions ergonomiques ciblées sur des situations de travail particulièrement exposant aux risques physiques (vibration, manutention et posture) ;
- ✓ Analyser et proposer des actions d'amélioration des situations contraignantes, communes à plusieurs métiers du second œuvre, en phase d'approvisionnement de chantier ;
- ✓ Expérimenter de nouveaux équipements d'assistance physique auprès de différents métiers (électriciens, peintres, plaquistes, menuisiers, ...) ;
- ✓ Concevoir un outil d'auto-diagnostic manutention manuelle sur chacun des métiers ;
- ✓ Mener un travail avec les fabricants de matériels et de matériaux pour mieux prendre en compte le risque dès la conception des produits ;
- ✓ Sensibiliser plus fortement les apprentis en CFA BTP et les nouveaux dirigeants au risque TMS à travers des formations et outils adaptés.

La mise en œuvre prochaine du Fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle (FIPU) viendra utilement soutenir les actions engagées par l'OPPBTP, en particulier au travers des aides financières ouvertes aux entreprises. Avec le soutien du FIPU, l'OPPBTP envisage un rebond de la campagne en 2024, avec des accompagnements individuels de 500 entreprises et des actions auprès des jeunes en formation professionnelle.

*« La formation des compagnons et des encadrants, la dynamique de participation des salariés, l'organisation du chantier et du poste, et le choix des équipements conduisant à réduire les efforts et postures contraignantes sont autant de facteurs essentiels pour bâtir un environnement de travail plus sûr et durable. Cette campagne de sensibilisation aux TMS a permis à de nombreux professionnels d'avancer sur cet enjeu, première cause de maladies professionnelles dans le BTP »* explique Pascal Girardot, Responsable de domaine Prévention & Usure Professionnelle à l'OPPBTP.

## À propos de l'OPPBTB

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTB) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantissant le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBTB est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'**expertise** pour identifier les solutions de prévention, la **promotion** en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'**accompagnement** des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBTB s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de 350 collaborateurs répartis dans 12 agences régionales, l'OPPBTB accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

Il propose une offre de services élaborée pour tous, quels que soient la taille de l'entreprise, le métier ou le niveau de maturité en prévention. L'Organisme fait de la prévention un **véritable levier de performance et de progrès**.

Pour répondre aux besoins des entreprises et des partenaires du BTP, l'OPPBTB propose des offres en présentielles et distancielles :

**#information** pour connaître l'actualité de la prévention : l'Organisme propose des guides techniques, fiches pratiques mais également l'actualité la plus récente de la prévention et un contact permanent sur les réseaux sociaux, accessible depuis [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr).

**#assistance technique en ligne** pour des réponses immédiates et gagner en simplicité, notamment sur le site [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr) : des experts répondent aux questions en ligne. Les entreprises disposent également d'un espace personnel pour gérer toutes les démarches (PPSPS, Document Unique...).

**#assistance technique terrain** pour être accompagné sur les chantiers : des conseillers de l'OPPBTB assistent les entreprises pour conduire des diagnostics et proposer des solutions pour améliorer les performances en prévention des entreprises. Afin de diffuser l'information, ils organisent des réunions de sensibilisation sur les sujets d'actualité tels que les travaux en hauteur, le risque routier....

**#conseil** afin de répondre aux interrogations les plus pointues : les experts de l'OPPBTB accompagnent les entreprises dans leurs démarches de management de la prévention et de conduite du changement.

**#formation** 100% BTP destinée aux professionnels avec des modules spécialisés en présentielles et distancielles.

**#formation initiale** pour former les futurs professionnels du BTP à la prévention : les enseignants et les étudiants bénéficient de formations élaborées par l'OPPBTB et ses partenaires.

Retrouvez l'OPPBTB sur [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr) et [oppbtp.com](http://oppbtp.com).



### SERVICE DE PRESSE

CLC Communications • 01 42 93 04 04  
Jérôme Saczewski • [j.saczewski@clccom.com](mailto:j.saczewski@clccom.com)  
Christelle Grelou • [c.grelou@clccom.com](mailto:c.grelou@clccom.com)  
Ingrid Jaunet • [i.jaunet@clccom.com](mailto:i.jaunet@clccom.com)  
Anaëlle Djadjo • [a.djadjo@clccom.com](mailto:a.djadjo@clccom.com)

### OPPBTB

Solange Delpech • 01 46 09 26 76  
[Solange.delpech@oppbtp.fr](mailto:Solange.delpech@oppbtp.fr)  
Timothée Boyrivent • 01 46 09 26 54  
[Timothee.boyrivent@oppbtp.fr](mailto:Timothee.boyrivent@oppbtp.fr)